

Ivry, le 19 juin 2013

## COMMUNIQUE DE MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Avec effet au 20 juin 2013, et pour une durée de douze mois renouvelable, la société Groupe Fnac a confié à la société ROTHSCHILD & Cie BANQUE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, un montant de 6 millions d'euros a été affecté au compte de liquidité.

Les titres de la société Groupe Fnac (Code ISIN : FR0011476928) sont cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

### **Informations accessibles au public**

Le prospectus de Groupe Fnac visé par l'AMF le 25 avril 2013 sous le numéro 13-179 est disponible sur les sites Internet de Groupe Fnac ([www.groupe-fnac.com](http://www.groupe-fnac.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de Groupe Fnac, 9, rue des Bateaux-Lavois, 94868 Ivry-sur-Seine.

**CONTACTS INVESTISSEURS : Nadine Coulm +33 (0)1 55 21 18 63**